



Demande récupération heures de travail

Par **CedCedric**, le **10/03/2021** à **10:38**

Bonjour,rnrnJe suis en contrat CDD (15 h semaine) depuis le 01/01/2021 en tant qu'agent des espaces verts. Mon employeur m'a demandé de rester chez moi et d'attendre son appel pour revenir travailler car, pour le moment, il n'a pas de travail et ce, depuis le 01/02/2021 jusqu'à ce jour du 10/03/2021. Or, les 4 employés en CDI et les apprentis travaillent normalement. Je perçois tout de même mes salaires, chose positive. Par contre, lors de la remise de ma fiche de paie et de mon chèque, il a stipulé que je devrais rattraper toutes les heures non travaillées. Cela est-il normal et en a-t-il le droit ?rnrnMerci.

Par **AlainD67**, le **10/03/2021** à **12:07**

Bonjour,rnrnNon, vous n'avez pas a rattraper les heures non effectuées du fait de l'employeur. Il vous a juste dit de rester à la maison ou vous avez un écrit?

Par **CedCedric**, le **10/03/2021** à **13:05**

Merci ALAIND67rnIl me l'a dit de vive voix et ma envoyé plusieurs sms me disant qu'il avait pas de travail ce à quoi j'ai répondu à chaque fois que je me tenait à disposition et de plus j'ai moi même envoyé plusieurs sms lui demandant si il avait du travail les réponses ont toujours été non et je te recontacte des que j'ai du boulot.rnMerci

Par **AlainD67**, le **10/03/2021** à **16:38**

Des SMS ne sont pas forcément des preuves absolues mais c'est mieux que rien. Vu que vous êtes en CDD ça va être délicat, surtout si vous voulez garder ce job.rnrnVu qu'il vous a demandé de récupérer les heures vous pouvez lui faire un courrier recommandé ou vous relatez toute l'histoire en notant bien les jours et heures des différents SMS. Vous expliquez bien que vous n'avez pas à récupérer les heures, au contraire c'est l'employeur qui se met en tort en ne respectant pas sa part du contrat (vous donner du travail).rnrnGardez bien à l'esprit que si vous suivez mes conseils votre CDD ne sera probablement pas renouvelé.

Par **CedCedric**, le **10/03/2021** à **17:01**

ALAIND67 J'en prends bonne note merci en tout cas pour les renseignements apporté